Assemblée publique de consultation tenue en la salle du Conseil de l'hôtel de ville, lundi le 4 mai 2026, à 19 h, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

À 19 h, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1170-12-08 :

Règlement amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en :

- Remplaçant le chapitre **3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

- Modifiant l'article **5.1 NECESSITE DU PERMIS DE CONSTRUCTION** du chapitre **5 PERMIS DE CONSTRUCTION** en supprimant l'avant dernier alinéa et ajoutant un huitième et neuvième point

- Ajoutant un chapitre **6.1 DÉCLARATION DE TRAVAUX**

- Modifiant le titre du chapitre **7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS**

- Ajoutant un article **7.10 DÉCLARATION DE TRAVAUX** au chapitre **7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 22 au 27 avril 2026 soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et qu'une personne a communiqué avec son service concernant ce règlement. Cette dernière désirait obtenir plus d'information générale sur le règlement.

La réglementation proposée a été expliquée à cette personne et elle s'est dite satisfaite des explications.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

0 Personnes assistaient à l'assemblée.

À 19 h 04, aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE GREFFIÈRE ADJOINTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Luc Chrétien.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Élodie Mercier, greffière adjointe.

M. le Maire mentionne et qu'à la demande du conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé et approuvé par tous les membres du conseil, que le rapport des conseillers et/ou questions aux officiers soit déplacé avant le point 5, Questions du public, donc les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**

4. **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**

4.1 **rapport du maire**

4.2 **état des revenus et dépenses**

5. **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**

6. **QUESTIONS DU PUBLIC**

- question d'ordre général;

- durée maximale: 20 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

7. **ACCEPTATION DES COMPTES**

7.1 comptes du mois;

8. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**

8.1 ouverture de soumissions - Taux de location de machineries lourdes 2026-2027

8.2 ouverture de soumissions - Sable, gravier et autres matériaux 2026-2027

8.3 ouverture de soumission - Services professionnels en architecture - Conception des plans et devis pour le remplacement de l'escalier liant la rue Harbour et la rue Adams

9. **SERVICES MUNICIPAUX**

9.1 **Protection contre les incendies**

9.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**

9.3 **Loisirs et culture**

9.3.1 abrogation de la résolution 24-06-056 – Engagement de la Ville de Gaspé dans le projet pilote BoxUp

9.3.2 entente avec l'organisme loisirs Petit-Cap pour la gestion du bâtiment communautaire multifonctionnel « l'amical », du chalet des sports, de la patinoire extérieure et des terrains sportifs de Petit-Cap

9.3.3 autorisation de signature – Entente de partenariat avec le Collège d'Enseignement Général et Professionnel de la Gaspésie et des Îles (Galerie d'art Chrysalide)

9.3.4 aide financière - Ensemble pour un Accès aux Ressources Marines

9.4 Travaux publics

9.4.1 demande de prix - Fourniture d'un tracteur à gazon commercial

9.4.2 demande de prix - Acquisition d'une remorque basculante de 10 000 lbs

9.5 Services administratifs

9.5.1 aide financière aux organismes

9.5.2 aide financière - Sentiers du bout du monde

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 servitude – Branchement à l'aqueduc – Lot 5 517 029, cadastre du Québec

9.6.2 bail - Dellner Wind Solutions - 2026-2036

9.6.3 adoption d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-71)

9.7 Direction générale

9.7.1 centre de formation professionnelle C.-E.-Pouliot

9.7.2 ouverture de soumission – Travaux de restauration du Manoir Le Boutillier

9.7.3 contribution financière à titre de compensation – MELCCFP - Travaux de protection et de stabilisation d'une partie de la rue des Touristes

9.8 Ressources humaines

9.8.1 fin de la période d'essai du titulaire au poste de directeur du service de protection contre les incendies

9.8.2 fin de la période d'essai du titulaire au poste de préposé d'aréna-journalier

9.8.3 démission d'une pompière

9.8.4 transfert de caserne pour un pompier

9.8.5 embauche de sauveteurs à la plage Haldimand - Été 2026

9.8.6 embauche d'un aide à l'entretien et désistement d'une personne été 2026

9.8.7 embauche aux postes temporaires de deux journaliers

9.8.8 adoption de la description de fonction de chef d'équipe sauveteur et nomination

9.8.9 attribution à l'interne du poste annuel de chauffeur-journalier

9.9 Ingénierie

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

10.1 adoption du règlement - 1170-12-08

11. AVIS DE MOTION

11.1 amendant le règlement de zonage no 1156-11 en ajoutant à l'article 20.7 VENTES TROTTOIR ET MARCHES PUBLICS un quatrième point au deuxième paragraphe

12. RAPPORT DES COMITÉS

12.1 comité consultatif d'urbanisme

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;

- durée maximale: 10 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;

- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 26-05-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire mentionne qu'à la demande du conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé et approuvé par tous les membres du conseil, que le rapport des conseillers et/ou questions aux officiers soit déplacé avant le point 5, Questions du public;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 26-05-002 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et villes*, et qu'en conséquence, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 7 et 20 avril 2026, résolutions 26-04-001 à 26-04-062 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

J'espère que vous allez bien.

Le printemps s'installe. La neige disparait. On a encore ouvert nos pistes cyclables plus tôt que pendant longtemps, grâce à la collaboration de nos équipes. Les rivières ont monté, mais n'ont pas dépassé le seuil critique. Le Temps des Sucres a été court, mais assez intéressant. Plusieurs de nos flotilles de pêcheurs ont repris la mer et on leur souhaite une excellente saison. Nos organisations touristiques et événementielles se préparent à l'été. Tout comme la météo, tout se dégèle actuellement.

De notre côté, on a toujours des tonnes de dossiers sur lesquels on avance, et on continue de tout donner pour le mieux-être de notre population.

Avant d'aller plus loin, permettez-moi aussi d'offrir au conseiller Chrétien, au nom du Conseil et de toute l'équipe de la Ville de Gaspé, nos plus sincères condoléances après le départ de son papa, un homme qu'il admirait et aimait énormément.

BILAN DES RENCONTRES

Comme d'habitude, je vais donc débuter avec mon bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 4 semaines du 7 avril au 4 mai inclusivement :

- Avec celle de ce soir, j'aurai participé à 3 séances du Conseil municipal, 1 autre séance de travail, une assemblée de consultation en urbanisme, des rencontres individuelles avec les conseillers Côté et Rottmann-Aubé, et une rencontre avec les utilisateurs de l'aréna;
- J'ai eu 1 Conseil d'administration de Destination Gaspé; et
- 1 conseil régulier et 1 conseil extraordinaire de la MRC, en plus d'une rencontre de travail sur la gouvernance;
- Au niveau régional, j'ai participé à :

- 1 CA de la Régie des matières résiduelles avec le conseiller Keays;
- 1 CA et 4 rencontres de travail de la RÉGIM;
- 1 Table des préfets;
- 1 Regroupement des MRC de la Gaspésie;
- 1 CE, une rencontre de travail et une rencontre avec le Conseil de l'Environnement pour l'Alliance de l'Énergie de l'Est;

- Du côté de l'UMQ :
 - Avec le départ inopiné du maire de Varennes, j'ai dû reprendre la charge de président ex officio pour la prochaine année;
 - Ainsi, en plus de plusieurs appels avec le président et le DG, j'ai eu une rencontre du Bureau des dirigeants;
 - Un Conseil exécutif;
 - Une rencontre des présidents d'instances;
 - Une Commission des MRC que je préside;
 - Un Comité aérien que je préside aussi;
 - Un Comité sur les énergies renouvelables;
 - Un Caucus des Cités régionales;
 - Une rencontre du Chantier sur la fiscalité municipale; et
 - Un webinaire sur le programme Maison Canada;
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs discussions internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- À cela s'ajoutent quelques rencontres politiques, notamment :
 - Une rencontre de travail avec la Cheffe Céline Cassivi de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg, et sa directrice générale; et
 - Une rencontre avec le député Monsef Derraji, porte-parole de l'Opposition officielle en Transport et en Santé;
 - En plus d'une conférence de presse sur l'avancement du projet de la phase aréna du complexe multisports;
- À tout cela s'ajoute 9 autres rencontres formelles avec des entreprises et organismes durant cette période, dont la minière Osisko qui est venue rencontrer le Conseil, en plus d'appels téléphoniques ou d'échanges écrits avec plusieurs partenaires;
- J'ai aussi participé à un cours de 2e cycle universitaire, où j'étais conférencier sur la question de la gouvernance en transport aérien régional;
- En Matanie, j'ai aussi été invité à donner une conférence sur la gouvernance municipale, sur les forces, faiblesses, risques et opportunités de regroupements de services ou de regroupements municipaux; et
- J'ai participé à une étude d'un étudiant en maîtrise à l'UQAR;
- Du côté des autres événements locaux, voici où je suis allé:
 - En famille, au lancement du Festival Vues sur mer à la salle de spectacles;
 - Avec les conseillers Keays et Rottman-Aubé, au lancement de la programmation du FMBM au Paquebot; et
 - À leur invitation, à la cérémonie de pose d'une pièce de monnaie sur un nouveau projet du Chantier naval Forillon à Rivière-au-Renard, sur un remorqueur en construction;
- Enfin, pour compléter mon bilan des 4 dernières semaines, j'ai dénombré 26 entrevues médias durant cette période, dont une à LCN et une à RDI, en plus de la conférence de presse de ce matin.

Ça conclut mon bilan des activités. Je vais prendre les prochaines minutes pour quelques dossiers de fond.

ARÉNA

Dans le dossier de l'aréna, on avance.

On a connu des soubresauts concernant le site d'implantation, mais on a fini par trouver une voie de passage respectant le fruit des consultations déjà effectuées et les besoins manifestés par notre partenaire central, le Centre de Services scolaires des Chic-Chocs, qui souhaite rehausser son offre de formation professionnelle et qui a besoin d'espace à cet effet.

Leur appui était essentiel à la démarche, d'autant plus que le programme de financement de l'aréna, le PAFIRSPA, relève du Ministère de l'Éducation, Loisirs et Sports…

On a pu présenter le fruit de notre raisonnement ce matin en conférence de presse et on croit agir dans le meilleur intérêt de la population et des chances de réussite dans l'octroi d'une subvention majeure de Québec.

Parmi la stratégie, si on veut la subvention et si on veut un aréna, on devra demeurer solidaires et montrer la solidité de notre projet au gouvernement.

Et les devoirs qu'il nous reste à faire, on va les faire. À court terme, recueillir le maximum d'appuis que possible, terminer les plans, remplir la paperasse, etc. Après le dépôt, conclure les études nécessaires à une viabilité et à une saine implantation du projet dans son nouveau milieu récepteur, notamment les études de sécurité, de circulation, de stationnement, etc. en partenariat avec le CSSCC, propriétaire du terrain voisin du Pavillon de la Découverte, qui a aussi des enjeux d'optimisation de ses espaces.

Et au fur et à mesure de l'évolution du projet, on aura de la marge pour s'ajuster. Mais à court terme, on doit compléter la paperasse et déposer le projet le plus rassembleur que possible, considérant les très nombreux impératifs avec lesquels nous devons composer, notamment une contrainte temporelle et le positionnement de partenaires-clés.

C'est à suivre.

TRAIN

Dans le dossier du train, ça semble recommencer à bouger de mieux en mieux.

Les hautes autorités de VIA Rail débarquent cette semaine. Je vais les voir mercredi. S'ils viennent, c'est qu'ils ont un intérêt envers la région et juste ça, c'est un bon signe.

Notre député nous a aussi dit, via des médias, que l'étude des crédits budgétaires contiendrait de belles surprises pour le dernier tronçon ferroviaire.

On doit l'espérer puisque le gouvernement a annoncé en juin 2023 une somme de 871M$ et que seulement la moitié a été réellement engagé dans le projet, soit 432M$. J'ai constamment peut que le 439M$ annoncé et non engagé s'en aille ailleurs au Québec, alors que la Gaspésie le mérite.

C'est certes beaucoup d'argent, mais on va le relativiser. Ce sont des travaux qui peuvent être amortis sur 100 à 125 ans. Admettons que ça se rendrait à 1MM$ à la fin. Répartis sur 100 ans, c'est juste 10M$ par année, soit 5 à 8 % de l'enveloppe annuelle consacrée aux routes qui, elles, durent moins de 10 ans. Bref, ce sont des gros chiffres dans l'absolu, mais c'est un investissement à très très long terme car c'est très durable

un chemin de fer, et c'est très peu d'entretien une fois qu'il est implanté, si on le compare au réseau routier.

Bref, on maintient la pression et on a hâte de connaître la suite…

TRANSPORT COLLECTIF

Parlant transports, on a de solides enjeux en transport collectif.

D'abord, le gouvernement du Québec accuse 16 mois de retard dans le versement de ses subventions à notre régie régionale. Il y a 16 mois, la RÉGIM aurait dû recevoir 1,1M$. Il y a 4 mois, c'est autour de 800 000 $ qui aurait dû être déposé au compte. C'est 1,9M$ qui est archi-passé-dû… Ce qui provoque une crise de liquidité à la RÉGIM, qui puise dans le fin fond de la limite de sa marge de crédit actuellement pour continuer d'offrir ce service essentiel.

Et c'est sans parler des coupures de subventions de fonctionnement de 300 000 $ par année, du recul du revenu associé au carburant, et des hausses fulgurantes des contrats externes de transports.

Les critères et paramètres des programmes en transport collectif et adapté ne sont pas adaptés à notre réalité. On est sérieusement dus, au Québec, pour une grosse jasette sur ce sujet et sur tout ce qui concerne le transport régional… et une jasette pas juste pour jaser, mais pour trouver des solutions durables et viables.

NAVAL

Sur une note plus positive, un petit mot sur l'industrie navale, qui se porte très bien et qui a le vent dans les voiles.

Notre positionnement public dans ce dossier, l'inscription de cet axe de développement dans notre planification stratégique, le positionnement phare qu'on a pris à la MRC, jumelés aux efforts de nos industriels, ça porte fruits.

D'ailleurs, Gaspé recevra en juin un congrès national sur l'industrie navale. Des invités des 4 coins du Québec et d'ailleurs. Des entrepreneurs, des acteurs politiques, des organisations qui gravitent au sein ou autour de cette industrie-clé. Encore une fois, on va affirmer ou réaffirmer qui nous sommes, et à quel point nous sommes forts et bons dans ce créneau historique.

PREMIÈRE MINISTRE ET CONSEIL DES MINISTRES

Avant de conclure, je souhaite exprimer mes félicitations à la nouvelle Première ministre du Québec, Christine Fréchette, une femme en qui j'ai confiance et avec qui j'ai bâti une excellente relation ces dernières années.

On a brièvement échangé dans les jours suivant son élection et, connaissant son efficacité et son pragmatisme, j'ai confiance que les prochains mois vont bien se passer.

Je salue aussi l'entrée de l'une de nos 2 députées de la région au Conseil des ministres. Depuis Gaétan Lelièvre en 2014, la Gaspésie n'était pas assise à la grande Table décisionnelle. Le mandat sera court, mais on sent déjà une nouvelle énergie à ce gouvernement; tant mieux pour le Québec!

Il faut maintenant, prioritairement, qu'ils règlent le dossier de la carte électorale pour que la Gaspésie conserve ses 2 voix à l'Assemblée nationale. Les échos sont favorables, mais j'ai hâte qu'on mette ce combat derrière nous.

FÉLICITATIONS

En conclusion, je félicite Jean-Marc Rioux, citoyen émérite de Gaspé, qui a reçu le Prix Hommage-Bénévolat Québec récemment, en raison de son engagement de longue date dans le milieu, notamment dans notre milieu nautique et sportif. Bravo et Merci Jean-Marc!
Je manque de temps pour en dresser une liste, mais bravo à nos athlètes et à nos artistes qui rayonnent ici et ailleurs.

Finalement, je salue la mémoire de Jean-Claude Côté, 1er préfet de l'histoire de notre MRC en 1982-83 et maire de Grande-Vallée de 1979 à 1986. Il a été mon directeur d'école et parfois même un mentor pour moi. Un acteur du développement fait par le peuple, pour le peuple, à l'image de son mentor Esdras Minville, un autre grand Gaspésien. Je salue sa mémoire, lui qui nous a récemment quitté.

CONCLUSION

Bref, les enjeux se multiplient. Une séance de conseil nous en donne un petit aperçu, mais c'est juste un petit survol.

À vous toutes et tous, prudence sur la route et dans vos activités extérieures.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieux-être et dans le rayonnement de notre coin de pays.

Faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

Le conseiller Réal Côté quitte la séance à 20 h 07.

NOTE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil.

Le conseiller Réal Côté revient à la séance à 20 h 09.

À 20 h 09, la première période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Pierre Michaud, Citoyen de Gaspé :	Forillon. En guise de contexte, il y a eu une entente importante entre Ottawa et Québec, laquelle contient un bail emphytéotique. J'étais dans ma voiture et j'ai entendu mon maire discuté de cela et j'ai été étonné. Le maire estime que la gestion devrait rester à Ottawa, à moins que le provincial lui prouve le contraire. J'étais déçu parce que je me suis dit mon maire a donné une orientation au dossier, Est-ce qu'il y a eu une orientation de la part du conseil? Qui parlait? Est-ce que c'était le maire? Ou bien Daniel Côté, personnellement? Ça m'a refroidi.

Maire : Ça doit être documenté, en effet. Avec la Sépaq, on a eu une mauvaise expérience à Prével. Qui est le meilleur gestionnaire, ça dépend des périodes, ça dépend des parcs, c'était ça le cœur de la réponse. Moi j'ai été déçu de l'approche qui ne tenait pas en compte les sensibilités du dossier, les premières nations et les expropriés, qui l'ont appris des médias. Ça, ça m'a chatouillé. Dans notre cas, il n'y a pas de position du conseil municipal en tant que tel je suis le représentant de la ville de Gaspé en tant que maire je n'ai pas d'approprie.

Gabrielle Leduc, Citoyenne de Gaspé : À propos de l'annonce qu'il y a eu ce matin concernant le nouvel emplacement de l'aréna. Vous parlez de ce projet-là comme un projet rassembleur. J'ai beaucoup de difficulté à qualifier ce projet de rassembleur. Pour plusieurs raisons. Vous disiez vouloir consulter les citoyens relativement à cette nouvelle-là. Ma question c'est : À quoi ça va servir une autre consultation, si vous n'avez pas déjà pris en considération la consultation que vous avez faite et que la décision s'est prise unilatéralement du conseil?

Maire : Pas la même lecture des consultations. Dans les consultations l'idée d'aréna sur les terrains du MTQ ressort à plusieurs reprises. L'idée des pôles sportifs, pôles mixtes, ressortent. L'idée espace vert sortait dans la première thématique. Le projet d'aréna prendrait 1/3 du terrain, il reste les 2/3 et le terrain de l'aréna actuel. Nous étions un peu dans une impasse. Mais il reste quand même les deux tiers du terrain, et il reste le terrain de l'aréna.

Ce qui m'inquiète c'est que vous aviez commandé un rapport, personne ne s'entend. Moi j'en ai fait une lecture et à aucun moment je me suis dit il va y avoir un aréna à cet endroit. Dans les consultations, on nous a expressément dit de ne pas parler de l'aréna, ça va être traité ailleurs. Ma deuxième question c'est : i le projet ne passe pas pour une 3e années consécutives, quel est votre plan, si vous ne voulez pas avoir de bris de services?

Maire Il y a toujours des plans sauvetages mais qui sont de plus en plus difficiles. On s'entend que même si

on se fait dire oui, il faut que l'aréna actuelle dure au moins trois ans. Si jamais on se fait dire non, on va continuer de rafistoler. Mais à un moment donné, on va nous dire vous mettez à risque les utilisateurs. Présentement, c'est sécuritaire, mais ça va arriver.

Un peu étonnée que vous n'avez pas de plan B. Vous n'avez pas de plan B alors que votre cheval de bataille c'est de ne pas avoir de bris de services.

Jean-Yves Dupuis : La cabine numéro 5 à l'Anse-à-Valleau. Pourquoi on n'aurait pas un agent de développement communautaire à la Ville de Gaspé? C'est un besoin urgent. Concernant mon projet, je n'ai eu aucune aide de la Ville de Gaspé. On ne fait que nommer des bâtiments faisant partis du patrimoine bâti, c'est tout ce qu'on fait. C'est urgent que la ville se dispose d'une politique de patrimoine bâti. Je suis heureux que monsieur Eddy Dumaresq va la récupérer.

Maire : Il y a l'entité MRC qui couvre notre territoire et qui a des agents. On est présentement en embauche d'un agent de patrimoine. Ça fait partie des rôles et mandats MRC. En patrimoine en particulier, on va être une des premières MRC à avoir un agent de patrimoine.

Madame Leduc a bien introduit mon sujet. J'apprécie le plaidoyer du conseiller James. Belle participation lors de la consultation stratégique. Où en est rendu le dossier du MTQ et de l'aréna, j'avais posé cette question. On m'avait dit que c'était en standby et qu'on allait consulter. Moi je pense qu'il faut reculer et venir nous voir, on en a des idées. L'aréna ce n'est pas uniquement une question d'utilisateurs, mais publique. On a écouté ce matin l'annonce, et je me dis je n'ai jamais entendu mon conseiller municipal adopter une résolution pour changer ça. Je crois que les avantages, toutes les données qui militaient en faveur de C.-E-Pouliot sont encore vraies, alors pourquoi il n'y a pas eu de résolution municipale d'adopté?

Maire : On a reçu la décision du CSSCC par un mémoire des consultations publiques. On s'est dit que c'est un mauvais rêve, ça n'a pas de sens, on a toujours eu l'appui. On a eu beaucoup de discussions. On a tenté de trouver la meilleure voie de passage possible. Plusieurs de vos

questions devraient être posées à la CSSCC.

On a dit qu'on nous consulterait, il reste un mois. Pour une consultation publique, c'est short.

Maire : On s'entend sur une chose, ça prend des plans pour déposer le projet. On va au moins le déposer. Si jamais on se rend compte qu'il y a un meilleur emplacement, on va s'ajuster.

Pierre-Alexandre Rouselle Citoyen : Quand est-ce que la commission scolaire vous a avisé qu'elle ne supporte pas l'implantation de l'aréna derrière C.-E-Pouliot?

Maire : À l'été dernier. S'en est suivi des rencontres. Il y a eu un 5-6 mois de discussions. Quand on s'est rendu compte qu'on ne gagnerait pas, on a ramené la question au conseil municipal et il y a plusieurs discussions houleuses.

Tanya Jalbert Samson Citoyenne : Suite à l'annonce d'aujourd'hui, surprise, pas tant. Je me questionne par rapport à la circulation dans le centre-ville qui était problématique et que ça va l'être encore plus. La journée où il va y avoir un tournoi d'hockey, une journée porte ouverte à demeure-toit, une funérailles et un spectacle de fin d'année à St-Rosaire, comment on va gérer la circulation?

Maire : On est sensibilisé à ça. On va en étude d'organisation et d'optimisation des espaces. On doit regarder les options corridors de marches pour s'assurer d'une fluidité.

James Keays : Initialement, Nergica ne devait pas empiéter et finalement, ils empiètent. Nergica ouvre dans les jours à venir. Pour les corridors scolaires, deux nouveaux comités en mobilité doivent se rencontrer pour la première fois.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

Tout d'abord, j'aimerais offrir mes condoléances à mon collègue et ami Luc Chrétien ainsi qu'à toute sa famille pour la perte de son père au cours des derniers jours.

Voici les activités de mon côté :

- Au cours du dernier mois, j'ai participé à plusieurs rencontres.
- J'ai pris part aux 2 séances régulières du conseil, j'ai participé à une séance de travail avec mes collègues pour faire avancer plusieurs dossiers prioritaires, j'ai rencontré le directeur général et le directeur des travaux publics au sujet de la halte routière de Saint-Maurice pour discuter de certains travaux à y apporter, j'ai rencontré avec les membres du conseil, la compagnie Métaux Osisko afin d'aborder les impacts et les opportunités liées à leurs activités et le même jour, nous avons aussi rencontré l'organisme Sentier du bout du monde;
- Le 1er mai, j'ai participé au souper bénéfice en soutien à Anne Lescelleur. Malgré le fait qu'elle se bat contre la maladie depuis l'âge de 15 ans, Anne fait preuve d'une force et d'un courage incroyables. C'était très touchant de voir notre communauté se mobiliser ainsi pour lui venir en aide;
- Durant tout le mois, j'ai également eu de nombreux échanges avec des citoyennes et citoyens de mon quartier ainsi qu'avec des organismes locaux, notamment l'Association chasse et pêche de Saint-Maurice et le comité de la ligue de balle adulte de Petit-Cap.

Pour terminer, petit rappel concernant la collecte des gros rebuts : pour le quartier no 1, celle-ci se fera le lundi 11 mai. J'invite tout le monde à profiter de ce service offert par la ville et merci d'utiliser la collecte pour éviter la pollution et préserver notre environnement.

Merci et bonne fin de soirée!

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Énumère ses activités du mois d'avril;
- A participé à 2 séances du conseil municipal, 1 conseil des maires de la Côte-de-Gaspé, une rencontre de travail sur divers sujets avec les membres du conseil municipal et la direction de la Ville;
- Une formation de l'UMQ sur les noyaux villageois et les cœurs de villages;
- Relance des partenaires financiers de la navette de la pointe de Forillon;
- A participé à la balade pour Pierrot Maxime pour la prévention du suicide;
- A participé à une activité au Centre communautaire le griffon. Les enfants pouvaient aller à l'église pour observer les animaux. Merci au CA et aux bénévoles impliqués;
- A eu plusieurs discussions avec le président du centre artistique de Cap-aux-Os.

Le conseiller Réal Côté :

- Condoléances à son collègue, Luc Chrétien;
- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Rencontre des promoteurs immobiliers;
- Rencontre du comité du Parc de la Rue Patrice-Quenneville. Remise d'un don personnel pour leur merveilleuse initiative qui est intergénérationnel;
- Participé à la marche pour l'autisme;
- Visité une cabane à Sucre;
- 20 avril, rencontré les porte-paroles de la minière Osisko;
- Le 23 avril, j'ai pris parole lors de la soirée de reconnaissances des bénévoles. Merci du fond du cœur pour tout ce que vous faites;

- Assite à l'inauguration du belvédère 163. Félicitation pour cette belle initiative;
- J'ai rencontré un jeune entrepreneur de mon secteur, Dave Johnson;
- Présent à la soirée reconnaissance;
- 29 avril : CCU;
- 2 mai : bourse au nom de la ville de Gaspé. Félicitation à Manue Thériault;
- Remis une bourse personnelle à une finissante en soins infirmier, Amy Briand Fournier, félicitation.

Le conseiller James Keays :

- Condoléances à son collègue, Luc Chrétien et à toute sa famille;
- N'énumère pas ses activités du mois d'avril;
- Fait une déclaration concernant le projet de l'aréna.

Le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé :

- Condoléances à son collègue, Luc Chrétien et à toute sa famille;
- Énumère ses activités du mois d'avril;
- Participé à deux séances;
- 4 rencontres de travail;
- Soirée de reconnaissance de l'action bénévole;
- Présent aux portes ouvertes de Belvédère 163, un nouvel espace de travail partagé mise de l'avant par Gestion Bourgade;
- Présent lors du rassemblement et de la conférence sur le retour du train à Gaspé;
- Souligne l'Engagement des bénévoles dans notre communauté. Ça fait une énorme différence pour la qualité de vie de tous et toutes;
- 1er mai : journée internationale des travailleurs et des travailleuses, je salue l'effort quotidien régulier des différentes personnes qui participent à mettre des toits sur nos têtes.

RÉS. 26-05-003 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 1 669 553.61 $

- Activités financières régulières : 1 669 553.61 $

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 241 379.59 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 92 268.24 $.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

- Activités financières : 1 577 285.37 $
- Activités d'investissement : 241 379.59 $

RÉS. 26-05-004

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
TAUX DE LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2026-2027

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public relativement à la location de machineries lourdes, cinq (5) fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux de location pour l'année 2026-2027 soit Ivan & Garry McKoy inc., Les Transports Luc Tapp, Les Entreprises L.J.L. inc., Les Entreprises Allen Dumaresq et Terrassement G.R.

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) offres de services sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte les taux de location de machineries lourdes comme indiqués au répertoire 2026-2027. Ces taux seront valides du 1er avril 2026 au 31 mars 2027.

RÉS. 26-05-005

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
SABLE, GRAVIER ET AUTRES MATÉRIAUX 2026-2027

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public relativement à la fourniture de sable, gravier et autres matériaux, deux (2) fournisseurs ont soumis à la Ville de Gaspé leurs taux pour l'année 2026-2027 soit Ivan & Garry McKoy inc. et Les Transports Luc Tapp;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) offres de services sont conformes et peuvent par conséquent être incluses au répertoire 2026-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le répertoire des offres de services pour la fourniture de sable, gravier et autres matériaux 2026-2027. Ces taux, tel qu'indiqué au document, sont valides du 1er mai 2026 au 30 avril 2027.

RÉS. 26-05-006

OUVERTURE DE SOUMISSION –
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE –
CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS
POUR LE REMPLACEMENT DE L'ESCALIER
LIANT LA RUE HARBOUR ET LA RUE ADAMS

CONSIDÉRANT QUE l'escalier entre les rues Adams et Harbour est dans un état désuet et doit être refait;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaliser ces travaux rapidement par mesure de prévention et de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE suite à une procédure sur invitation écrite auprès de trois (3) firmes d'architectes soit, Atelier Balsa, Architectes inc., Jean Aspirot Architecte et Mathieu Fleury, Architecte inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Atelier Balsa, Architectes inc. au montant de 85 575,00 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels pour la conception des plans et devis pour le remplacement de l'escalier liant les rues Adams et Harbour à Atelier Balsa, Architectes inc. pour un montant de 85 575,00 $, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 1548-25.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-05-007

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-06-056 - ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GASPÉ DANS LE PROJET PILOTE BOXUP

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé a adopté, le 17 juin 2024, la résolution numéro 24-06-056 confirmant son engagement dans le projet pilote BoxUp;

CONSIDÉRANT QUE ce projet visait à favoriser l'activité physique par la mise à disposition de matériel de sport et de loisirs en libre-service dans les espaces verts urbains;

CONSIDÉRANT QUE l'entente initiale prévoyait des frais de services annuels récurrents de 1 400 $ par station à l'échéance d'une période de gratuité de quatre (4) ans;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une réévaluation du dossier, le maintien de ce projet comporte des contraintes financières et opérationnelles importantes, notamment en raison des coûts récurrents élevés liés aux frais de service;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a identifié une alternative jugée plus avantageuse avec le programme des coffres « Circonflexe », lequel ne génère aucun coût de service récurrent tout en garantissant une accessibilité universelle au matériel sportif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé abroge, dans son intégralité, la résolution numéro 24-06-056 adoptée lors de la séance ordinaire du 17 juin 2024.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit autorisée à transmettre officiellement l'avis de retrait aux responsables du projet BoxUp.

QUE la direction des Loisirs et de la Culture soit chargée de réorienter les efforts vers le déploiement des coffres Circonflexe.

RÉS. 26-05-008

ENTENTE AVEC L'ORGANISME LOISIRS PETIT-CAP
POUR LA GESTION DU BÂTIMENT
COMMUNAUTAIRE MULTIFONCTIONNEL « L'AMICAL »,
DU CHALET DES SPORTS,
DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE
ET DES TERRAINS SPORTIFS DE PETIT-CAP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire des immeubles situés au 20, rue Dubé (chalet des sports) et au 439, boulevard de Petit-Cap (centre communautaire l'Amical) à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite confier la gestion de ces infrastructures ainsi que l'organisation des activités y afférentes à l'organisme « Loisirs Petit-Cap »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les conditions de cette gestion et les modalités de collaboration entre les parties, notamment pour l'utilisation, l'entretien, la location et la tenue d'activités familiales, communautaires et sportives;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente est conclue pour une durée de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente de gestion soumis au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve les termes du protocole d'entente de gestion entre la Ville de Gaspé et l'organisme Loisirs Petit-Cap pour la gestion des immeubles situés au 20, rue Dubé et au 439, boulevard de Petit-Cap à Gaspé, tel que présenté.

QUE le conseil municipal mandate le maire et la greffière pour signer ladite entente et autorise la greffière à y apporter des modifications mineures au besoin.

RÉS. 26-05-009

AUTORISATION DE SIGNATURE –
ENTENTE DE PARTENARIAT
AVEC LE COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET
PROFESSIONNEL DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES
(GALERIE D'ART CHRYSALIDE)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 26-02-035 adoptée le 16 février 2026, le conseil municipal a accepté d'officialiser un partenariat financier avec le Collège d'Enseignement Général et Professionnel de la Gaspésie et des Îles pour la Galerie d'art Chrysalide;

CONSIDÉRANT QUE ce partenariat vise à soutenir la diffusion d'une exposition professionnelle et d'une activité de médiation culturelle pour un montant maximal de 9 921 $;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente intitulé « Entente de partenariat avec la Galerie d'art Chrysalide » a été élaboré afin de préciser les engagements respectifs des parties;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est valide jusqu'au 31 décembre 2027 avec une possibilité de renouvellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé autorise le maire et la greffière à signer l'entente de partenariat avec le Collège d'Enseignement Général et Professionnel de la Gaspésie et de Îles concernant la Galerie d'art Chrysalide.

QUE la greffière soit autorisée à apporter des modifications mineures à ladite entente, si nécessaire.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 26-05-010

AIDE FINANCIÈRE –
ENSEMBLE POUR UN ACCÈS AUX RESSOURCES MARINES

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ensemble pour un Accès aux Ressources Marines (EARM) organise la première édition d'un événement de type « tournoi de pêche de la mer » et festival, dont la tenue est prévue le 1er août 2026 au Quai d'Amour et au Centre Élias-Dufresne de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE cet événement vise à rassembler la population autour de la valorisation des ressources marines, de l'initiation à la pêche et de la sensibilisation à la conservation de la faune marine;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a sollicité une aide financière auprès de la Ville de Gaspé afin de soutenir les coûts logistiques et organisationnels reliés à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a signifié son accord pour soutenir cette initiative qui contribue au dynamisme du secteur de Rivière-au-Renard et qui est cohérente avec la thématique développée pour la Capitale des pêches maritimes du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 3 000 $ à « Ensemble pour un Accès aux Ressources Marines » afin de soutenir les coûts reliés à l'événement.

QUE le montant sera octroyé à l'organisme sous réception du rapport d'activité et présentation des pièces justificatives.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 26-05-011

DEMANDE DE PRIX –
FOURNITURE D'UN TRACTEUR À GAZON COMMERCIAL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé entretient de plus en plus d'espaces verts sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien est tributaire des conditions climatiques et de la disponibilité des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande de prix a été faite auprès de trois (3) fournisseurs locaux, soit Marchand Canadian Tire de Gaspé, Garage Harry Stanley et Location d'outillage Gaspé inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission, soit:

- Garage Harry Stanley au montant de 5 849,10 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme et respecte le budget;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture d'un tracteur à gazon commercial à Garage Harry Stanley au montant de 5 849,10 $, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 1487-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-05-012

DEMANDE DE PRIX –
ACQUISITION D'UNE REMORQUE BASCULANTE
DE 10 000 LBS

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des Travaux publics de la Ville de Gaspé effectue régulièrement des travaux nécessitant le transport de matériaux et d'équipements, tels que terre, compost, tables à pique-nique et poubelles;

CONSIDÉRANT QUE les espaces de travail sont souvent restreints, rendant difficile, voire impossible, l'utilisation de véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE les employés utilisent actuellement les boîtes de camion pour ces déplacements, ce qui limite la capacité de chargement et augmente le travail manuel;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'une remorque basculante permettrait de réduire le nombre de déplacements, d'augmenter les charges transportées et de diminuer les efforts liés au déchargement de matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de deux (2) fournisseurs locaux soit Garage Harry Stanley et Fox Marine Sport inc.;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions conformes ont été reçues, soit :

- Garage Harry Stanley au montant de 12 799 $, plus les taxes applicables;
- Fox Marine Sport inc. au montant de 12 500 $, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Fox Marine Sport inc. est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture d'une remorque basculante d'une capacité de 10 000 lbs à Fox Marine Sport inc. au montant de 12 500 $, plus les taxes applicables.

QUE la direction des travaux publics soit autorisée à confirmer la commande auprès du fournisseur retenu.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 1487-22.

RÉS. 26-05-013 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé confirme par la présente les aides financières suivantes :

- Les Barracudas de Gaspé 2 525 $
 (Achat d'un système de chronométrage électronique - 2 200 $)
 (Nage-o-thon de Gaspé 2026 – 325 $)

- Comité de balle-molle de Gaspé 900 $
 (Tournoi de softball adulte Gaspé)

- Conseil des loisirs de l'Anse-à-Valleau 600 $
 (Atelier de tissage)

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – aides discrétionnaires).

RÉS. 26-05-014 AIDE FINANCIÈRE –
SENTIERS DU BOUT DU MONDE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme « Sentiers du bout du monde » pour les opérations reliées à l'entretien des sentiers de vélo de montagne au Centre de ski du Mont-Béchervaise;

CONSIDÉRANT l'importance de l'organisme au sein de la communauté dans la promotion du plein air et de la santé;

CONSIDÉRANT QUE les sentiers du Mont-Béchervaise constitue un attrait touristique majeur et une destination reconnue pour le vélo de montagne;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé à soutenir l'organisme afin de pérenniser ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière de 12 000 $ à l'organisme « Sentiers du bout du monde » afin de soutenir leurs opérations d'entretien des sentiers de vélo de montagne au Centre de ski du Mont-Béchervaise pour la saison 2026.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 26-05-015

SERVITUDE – BRANCHEMENT À L'AQUEDUC – LOT 5 517 029, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot 5 517 029, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gaspé n'étant pas desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout de la ville de Gaspé, désirent construire une résidence sur ledit lot et raccorder celle-ci au réseau d'aqueduc à partir de la conduite principale située dans l'emprise de la rue de l'Aréna;

CONSIDÉRANT QUE le raccordement devra se faire dans l'emprise de la rue de l'Aréna;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables reconnaissent que l'exécution des travaux de branchement au réseau d'aqueduc municipal entre leur résidence et la conduite municipale, de l'entretien, de la réparation de cette dernière et de son remplacement dans le futur seront entièrement à leur charge et de leur responsabilité exclusive. Également, ils reconnaissent avoir l'entière responsabilité environnementale de cette dernière;

CONSIDÉRANT QU'une servitude devra être constituée afin de régulariser la mise en place de cette conduite sur le lot 4 093 016, cadastre du Québec, propriété de la ville, et qu'ils devront assumer tous les frais relatifs à cette servitude notamment les frais d'arpentage et de notaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal consente à la constitution d'une servitude permettant l'installation, le maintien, l'entretien et le remplacement, s'il y a lieu, d'un tuyau permettant le branchement de la résidence située sur le lot 5 517 029, cadastre du Québec, à la conduite principale d'aqueduc située dans l'emprise de la rue de l'Aréna et traversant ainsi le lot 4 093 016, cadastre du Québec, propriété de la ville de Gaspé.

QUE les frais de notaire et d'arpentage pour la constitution de la servitude soient à la charge exclusive des contribuables.

QUE la servitude soit signée avant le 31 mars 2027.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

RÉS. 26-05-016

BAIL - DELLNER WIND SOLUTIONS – 2026-2036

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de l'immeuble situé au 1, rue des Cotton;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble doit notamment être utilisé à des fins industrielles et de recherche, et ce, conformément au zonage en vigueur dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Plaquettes de Frein Haute Performance B.B. inc. était locatrice des locaux numéro 1 et 1A situés

dans l'immeuble sis au 1, rue des Cotton, et ce, jusqu'au rachat de ses actifs en novembre 2025;

CONSIDÉRANT le rachat par la compagnie Dellner Wind Solutions des actifs de la compagnie Plaquettes de Frein Haute Performance B.B. inc.;

CONSIDÉRANT QUE, lors de ce rachat, la compagnie Dellner Wind Solutions a manifesté sa volonté de continuer à occuper les locaux précédemment loués par Plaquettes de Frein Haute Performance B.B. inc.;

CONSIDÉRANT la résolution 25-12-019 du conseil municipal acceptant les conditions d'un bail d'une durée de 3 mois relatif à la location des lieux loués en faveur de Dellner Wind Solutions dans le bâtiment situé au 1, rue des Cotton à Gaspé;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les représentants de la Ville et ceux de Dellner Wind Solutions en vue de la conclusion d'un bail de longue durée;

CONSIDÉRANT la volonté des représentants de la compagnie Dellner Wind Solutions de demeurer à Gaspé et de continuer à occuper les locaux loués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une convention de bail d'une durée de dix (10) ans à la suite des négociations intervenues entre la Ville de Gaspé et Dellner Wind Solutions, laquelle entrera en vigueur le 1er juin 2026 et comportera une option de renouvellement en faveur du locataire pour une période additionnelle de dix (10) ans, aux mêmes termes et conditions;

CONSIDÉRANT le projet de bail soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la conclusion d'un bail entre la Ville de Gaspé et la compagnie Dellner Wind Solutions, relativement à la location de locaux situés dans l'immeuble sis au 1, rue des Cotton, à Gaspé, portant les numéros 1 et 1A.

QUE ce bail soit d'une durée de dix (10) ans, débutant le 1er juin 2026.

QUE ledit bail comporte une option de renouvellement en faveur du locataire pour une période additionnelle de dix (10) ans, aux mêmes termes et conditions.

QUE le directeur général et/ou la greffière soient autorisés à apporter des modifications mineures au projet de bail soumis.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer ledit bail.

RÉS. 26-05-017

ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE
L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
(PREMIER PROJET 1156-11-71)

IL est proposé par le conseiller Réal Côté

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit adopté :

Règlement 1156-11-71:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- ajoutant à l'article 20.7 VENTES TROTTOIR ET MARCHES PUBLICS un quatrième point au deuxième paragraphe

QUE l'assemblée de consultation soit tenue à l'hôtel de ville, le 19 mai 2026, à 19 h.

RÉS. 26-05-018 CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE C.-E.-POULIOT

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'apprentissage d'un métier sont les meilleures stratégies pour améliorer sa condition économique et sociale;

CONSIDÉRANT la soirée reconnaissance afin de souligner la réussite des élèves en formation professionnelle qui aura lieu le 4 juin prochain;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le Centre de formation professionnelle
C.-E.-Pouliot auprès de la municipalité afin de faire un don d'une bourse de 200 $ afin de souligner les efforts de certains élèves dans leur cheminement de formation;

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation et du Centre de formation pour le développement de nos collectivités;

CONSIDÉRANT la volonté de garder nos jeunes dans la région et d'y améliorer le sentiment d'appartenance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière d'un montant de 200 $ au Centre de formation professionnelle C.-E.-Pouliot afin d'offrir une bourse dans le cadre de la soirée de reconnaissance de la formation professionnelle qui aura lieu le 4 juin prochain.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 26-05-019 OUVERTURE DE SOUMISSION –
TRAVAUX DE RESTAURATION DU MANOIR LE BOUTILLIER

CONSIDÉRANT le projet de restauration du Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire réaliser prochainement lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec

(SEAO) pour la réalisation des travaux de restauration du Manoir Le Boutillier, une (1) seule soumission a été reçue soit :

- Rénovation C.M. : 1 476 000 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse de la soumission, elle est jugée conforme par la firme d'architecture au dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes prévoit ce qui suit :

> « Dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumission, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission, sans toutefois changer les autres obligations, lorsque le prix proposé accuse un écart important avec celui prévu dans l'estimation établie par la municipalité. »

CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec Rénovation C.M., cette dernière a accepté de réduire son prix de soumission de 51 100 $, plus les taxes applicables, et que la restauration des fenêtres soit réalisée à l'heure avec un coût maximal à celui fixé dans la soumission;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière de 1 053 900 $ du ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la réalisation des travaux de restauration du Manoir Le Boutillier à Rénovation C.M. pour un montant maximal de 1 424 900 $, plus les taxes applicables, et que la restauration des fenêtres soit réalisée à l'heure avec un coût maximal de celui fixé dans la soumission.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1557-25 pour un montant de 1 203 092 $, plus les taxes applicables, et le solde au règlement d'emprunt 1479-22.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 26-05-020

CONTRIBUTION FINANCIÈRE À TITRE DE COMPENSATION – MELCCFP - TRAVAUX DE PROTECTION ET DE STABILISATION D'UNE PARTIE DE LA RUE DES TOURISTES

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation soumise le 18 juillet 2025 auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le projet de travaux de protection et de stabilisation d'une partie de la rue des Touristes;

CONSIDÉRANT QUE les activités nécessaires à la réalisation du projet comportent des travaux de drainage et de canalisation, de remblai

et de déblai ou d'aménagement du sol, qui affectent un milieu humide et hydrique sur une superficie de 6 931 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 46.0.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT QUE nous devons payer une contribution financière de 212 116,24 $, calculée conformément à l'article 6 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RCAMHH);

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 10 du RCAMHH, la nature de notre projet permet de demander le remplacement du paiement de la contribution financière en tout ou en partie, par l'exécution de travaux visant la restauration ou la création de milieux humides ou hydriques;

CONSIDÉRANT QUE nous devons déposer une demande signifiant notre intention d'effectuer des travaux de remplacement dans les 30 jours suivant la réception de l'avis, soit avant le 14 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE si le remplacement de la contribution financière est envisagé, un plan des travaux de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques à réaliser devra être transmis au ministère dans les soixante (60) jours suivant la réception de cet avis, soit avant le 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de ce plan doit être conforme aux articles 10.1 à 10.3 du RCAMHH;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un mandat de caractérisation écologique du site prévu est nécessaire en amont pour le dépôt d'un plan conforme aux articles 10.1 à 10.3 du RCAMHH;

CONSIDÉRANT QUE la version finale du rapport de caractérisation ne sera pas disponible avant plusieurs mois, soit après le 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT les discussions avec les représentants du ministère;

CONSIDÉRANT le préavis relatif aux conditions, restrictions ou interdictions prescrites par le ministre lors de la délivrance d'une autorisation adressé à la Ville de Gaspé le 21 avril 2026 et stipulant ce qui suit :

« …
L'analyse de votre demande permet de conclure que votre projet devrait être autorisé avec les conditions énoncées ci-dessous :

Projet de compensation

- Si le demandeur désire bénéficier du remplacement de la contribution financière par l'exécution d'un projet de compensation comme signifié le 4 mars 2026 (courriel T1000844288), un plan de compensation doit être déposé au plus tard le 31 octobre 2027;

- Le remboursement de la contribution financière de 212 116,24 $ est conditionnel l'acceptation d'un plan de

compensation pertinent et conforme aux exigences des articles 10.1 à 10.3 du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques (RLRQ, chapitre Q-2, r. 9.1, RCAMHH).

En conséquence, le ministre a l'intention de prescrire les conditions citées dans le présent préavis pour autoriser votre projet.
… »

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter la proposition du ministère;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, le directeur général adjoint ou le directeur de l'ingénierie à aviser le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qu'il accepte les conditions énoncées ci-dessus aux termes du préavis relatif aux conditions, restrictions ou interdictions prescrites par le ministre lors de la délivrance d'une autorisation adressé à la Ville de Gaspé le 21 avril 2026.

QUE le directeur général, le directeur général adjoint ou le directeur de l'ingénierie soit autorisé à verser la contribution financière à titre de compensation de 212 116,24 $ au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

QUE la dépense soit imputée au programme d'aide financière suite aux inondations de décembre 2016 du ministère de la Sécurité publique et au futur règlement d'emprunt.

QUE la résolution 26-03-020 soit abrogée.

RÉS. 26-05-021

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI
DU TITULAIRE AU POSTE DE DIRECTEUR
DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au contrat de travail du directeur du service de protection contre les incendies, une période d'essai d'une durée maximale de douze mois;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les résultats de la période d'essai et que celle-ci s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme que la période d'essai réalisée par la titulaire du poste de directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Marc Grenier, a été concluante et que la personne est confirmée dans son poste selon les modalités prévues à son contrat.

RÉS. 26-05-022

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI DU TITULAIRE
AU POSTE DE PRÉPOSÉ D'ARÉNA-JOURNALIER

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à la convention collective, une période d'essai de vingt-six semaines;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de statuer sur les résultats de la période d'essai et que celle-ci s'est avérée concluante selon la recommandation de sa supérieure immédiate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Brent Rooney dans sa fonction de préposé d'aréna-journalier à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

RÉS. 26-05-023 DÉMISSION D'UNE POMPIÈRE

CONSIDÉRANT la lettre envoyée le 24 mars 2026 à la pompière à cause de ses absences multiples à la formation obligatoire l'informant qu'elle doit communiquer avec nous si elle désire demeurer pompière;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons eu aucun retour de sa part malgré le délai d'un mois laissé pour nous revenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d'emploi de la pompière ayant le numéro d'employé 80014 à la direction du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé.

QUE la personne soit avisée que l'équipement qui lui a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible si ce n'est pas déjà fait.

RÉS. 26-05-024 TRANSFERT DE CASERNE POUR UN POMPIER

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer un transfert de caserne pour un pompier étant donné son lieu de résidence;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de protection contre les incendies de transférer ce pompier de la caserne de Cap-des-Rosiers vers la caserne de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte le transfert de monsieur Francis Patterson de la caserne de Cap-des-Rosiers vers la caserne de Gaspé.

RÉS. 26-05-025 EMBAUCHE DE SAUVETEURS À LA PLAGE HALDIMAND – ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT la résolution 26-04-053 embauchant six sauveteurs et une assistante-sauveteuse;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande l'embauche de deux autres sauveteurs formés sauveteurs plage continentale;

CONSIDÉRANT QUE les contrats de travail devraient débuter le 21 juin 2026 et se terminer le 16 août 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l’embauche des sauveteurs suivants pour l’été 2026 soient messieurs Louis Jacques et Julien Tissier.

QUE le nombre d’heures varie entre les différents sauveteurs et assistant-sauveteurs selon leurs disponibilités, leurs formations et les besoins de l’employeur au niveau légal.

QUE les salaires horaires versés soient ceux prévus à la politique d’embauche des sauveteurs et selon la formation des différentes personnes salariées soient de 18.44 $ pour les assistants-sauveteurs, de 22.03 $ pour les sauveteurs ayant la formation sauveteur national et de 24.43 $ pour les sauveteurs ayant la formation sauveteur océanique et/ou plage continentale.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-141.

RÉS. 26-05-026 EMBAUCHE D’UN AIDE À L’ENTRETIEN ET DÉSISTEMENT D’UNE PERSONNE - ÉTÉ 2026

CONSIDÉRANT la résolution 26-04-057 embauchant Noah Kennedy comme aide à l’entretien et son désistement reçu le 24 avril 2026 à l’effet qu’il ne pourra pas travailler pour la ville de Gaspé cet été;

CONSIDÉRANT l’engagement de la Ville de Gaspé au plan municipal d’emploi de l’Union des municipalités du Québec et la candidature de monsieur Jérémy Proulx, reçue en mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE le poste étudiant débutera le 22 juin 2026, et ce, pour une durée de huit semaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la démission de Noah Kennedy au poste d’aide à l’entretien-étudiant.

QUE le conseil municipal autorise l’embauche de monsieur Jérémy Proulx, à la direction des Travaux publics en tant qu’aide à l’entretien-étudiant pour travailler à l’été 2026, et ce, à compter du 22 juin 2026 pour une période de huit semaines.

QUE le salaire horaire versé soit celui prévu à la politique d’embauche du personnel étudiant soit de 19.87 $/ heure.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-141.

RÉS. 26-05-027 EMBAUCHE AUX POSTES TEMPORAIRES DE DEUX JOURNALIERS

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel interne (convention CSN) et le processus d’affichage externe effectués en mars 2026 afin de combler des remplacements temporaires de journaliers pour l’été 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Denis O'connor au poste de remplacement temporaire de journalier, et ce, en date du 5 mai 2026 jusqu'au retour de la personne remplacée.

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de madame Martine Ste-Croix au poste de remplacement temporaire de journalière, et ce, en date du 11 mai 2026 jusqu'au retour de la personne remplacée.

QUE les conditions d'embauche soient les mêmes pour les deux soient selon la classe 1 et l'échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-141 pour la première et au poste budgétaire 02-701-58-141 pour la deuxième.

RÉS. 26-05-028

ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE FONCTION
DE CHEF D'ÉQUIPE SAUVETEUR ET NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE nous voulons adopter une nouvelle description de fonction pour le poste de chef d'équipe sauveteur ainsi qu'une rémunération adaptée aux responsabilités;

CONSIDÉRANT la candidature de Jérémie Hamel, de ses expériences de travail dans le domaine aquatique et de supervision de personnel qui justifie de le nommer à cette fonction selon la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal adopte la description de fonction de chef d'équipe sauveteur et la rémunération additionnelle de 15 % en prime de son salaire de sauveteur.

QUE le conseil municipal nomme monsieur Jérémie Hamel pour occuper la fonction de chef d'équipe sauveteur pour l'été 2026.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-701-40-141.

RÉS. 26-05-029

ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL
DE CHAUFFEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne réalisé dans le but de combler ce poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE huit personnes salariées ont postulé sur ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée ayant la date d'embauche la plus ancienne et possédant les qualifications requises pour le poste, a accepté le poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'attribution du poste annuel de chauffeur-journalier à monsieur Jean Smith, et ce, dès que la personne salariée sera de retour au travail.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 2 et à l'échelon 4.

QUE la période d'adaptation débute à sa date d'entrée au travail, et ce, pour une période de deux mois.

QUE la dépense salariale soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-141 (62 %) et 02-330-00-141 (38 %).

RÉS. 26-05-030 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1170-12-08

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de ce règlement a été donné aux membres du Conseil, lesquels déclarent avoir reçu copie du présent règlement préalablement à son adoption conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1170-12-08, amendant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en :

- Remplaçant le chapitre 3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PERMIS ET CERTIFICATS;
- Modifiant l'article 5.1 NECESSITE DU PERMIS DE CONSTRUCTION du chapitre 5 PERMIS DE CONSTRUCTION en supprimant l'avant dernier alinéa et ajoutant un huitième et neuvième point;
- Ajoutant un chapitre 6.1 DÉCLARATION DE TRAVAUX;
- Modifiant le titre du chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS;
- Ajoutant un article 7.10 DÉCLARATION DE TRAVAUX au chapitre 7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS;

soit adopté.

RÉS. 26-05-031 AVIS DE MOTION – 1156-11-71

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Le conseiller Réal Côté donne avis de motion et dépose, pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, le projet de règlement amendant le règlement de zonage no 1156-11 en ajoutant à

l'article 20.7 VENTES TROTTOIR ET MARCHES PUBLICS un quatrième point au deuxième paragraphe.

L'objet de ce règlement est d'autoriser à un marché public l'emploi de conteneurs du 1er avril au 31 octobre. Lorsque le ou les terrains sont situés à l'intérieur d'un secteur assujetti au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale nº 1171-12, les conteneurs doivent rencontrer les objectifs applicables prévus à ce règlement.

Le texte de ce règlement est remis à chacun des membres du conseil présent à cette séance et le projet de règlement est immédiatement mis à la disposition du public conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉS. 26-05-032

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 29 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT la recommandation positive aux demandes de dérogation mineure présentées lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 avril 2026;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 29 avril 2026, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par les demandes de dérogation mineure présentées au comité consultatif d'urbanisme le 29 avril 2026 et qui seront étudiées lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude des demandes par le conseil municipal.
À 21 h 24, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 26-05-033

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 21 h 25 aucune autre question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Élodie Mercier, greffière adjointe

Assemblée publique de consultation tenue en la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, le mardi 19 mai 2026, à 19 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Côté.

Étaient présents, M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement et Mme Isabelle Vézina, greffière.

À 19 h 01, monsieur le maire invite le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement à présenter les modifications apportées par le projet de règlement :

Règlement 1156-11-71 :

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

- Modifiant le point **1) Habitation** du tableau **NOMBRE DE CASES DE** ajoutant à l'article **20.7 VENTES TROTTOIR ET MARCHES PUBLICS** un quatrième point au deuxième paragraphe.

Le coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement mentionne également qu'une consultation écrite s'est tenue du 7 au 15 mai 2026 soit depuis la publication de l'avis public annonçant la tenue de l'assemblée de consultation et que personne n'a communiqué avec son service concernant ce règlement.

Une période de questions et d'interventions du public suit cette présentation.

Aucune personne, assistait à l'assemblée.

À 19 h 02 aucune question n'étant posée, l'assemblée est fermée.

MAIRE GREFFIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le mardi 19 mai 2026 à 19 h 30, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Était absent : le conseiller Luc Chrétien.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs, M Jérôme Tardif, directeur aux communications et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général et Mme Isabelle Vézina, greffière.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. QUESTIONS DU PUBLIC
- question d'ordre général;
- durée maximale : 20 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

4. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS

4.1 ouverture de soumission - Disposition de boues de fosse septique 2026

4.2 ouverture de soumission - Fourniture et entretien de plantes comestibles et de fines herbes pour le centre-ville de Gaspé

4.3 demande de prix - Entretien de la halte routière de York et de la rue de la Reine - 2026

4.4 ouverture de soumissions - Conception et installation d'un aménagement paysager à l'hôtel de ville

5. SERVICES MUNICIPAUX

5.1 Protection contre les incendies

5.2 Urbanisme, aménagement et environnement

5.2.1 contribution financière de la ville de Gaspé - 24 logements adaptés et abordables - Logement Han

5.2.2 officialisation de dénomination d'un lieu - Chemin Awtiget

5.3 Loisirs et culture

5.4 Travaux publics

5.5 Services administratifs et aéroport

5.5.1 aide financière aux organismes

5.5.2 comptes du mois;

5.6 Services juridiques et Greffe

5.6.1 autorisation d’activités – Festival de Petit-Cap

5.6.2 demande de fermeture partielle de rue - Section de la rue Wakeham

5.6.3 octroi de contrat de gré à gré à Télécommunications de l’Est à la suite de la publication d'un avis d'intention - Acquisition de radios et location d’infrastructure

5.7 Direction générale

5.7.1 dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 $ totalisant plus de 25 000 $ par fournisseur - 2026

5.7.2 plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs

5.7.3 paiement de facture - Services professionnels d'arpentage – Implantation d'une ligne d'alimentation électrique – Lien routier

5.7.4 démarche de réflexion sur les modèles de gouvernance municipale dans la MRC de La Côte-de-Gaspé

5.7.5 Forum Naval de l'Est

5.7.6 offre de service professionnel en ingénierie – Modification de la technologie du contrôle d'éclairage de la salle de spectacles de Gaspé

5.7.7 programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

5.8 Ressources humaines

5.8.1 embauche d'une personne au poste de remplacement temporaire de secrétaire-réceptionniste et préposée à l'urbanisme

5.8.2 progression salariale du personnel-cadre

5.8.3 démission d'un pompier

5.9 Ingénierie

6. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

6.1 adoption du règlement - 1156-11-71

7. AVIS DE MOTION

8. RAPPORT DES COMITÉS

8.1 comité consultatif d'urbanisme;

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. QUESTIONS DU PUBLIC
- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale : 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

11. FERMETURE DE LA SÉANCE

RES 26-05-034 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

À 19 h 32, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RES 26-05-035

OUVERTURE DE SOUMISSION –
DISPOSITION DE BOUES DE FOSSE SEPTIQUE 2026

CONSIDÉRANT QUE nous avons environ 1 600 mètres cubes de boues de fosse septique qui ne peuvent être traitées au site de Chandler pour la saison 2026;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de trois (3) entreprises spécialisées, à proximité, soit Plante Vacuum Transport Ltée, Sani-Manic inc. et Leblanc Environnement inc.;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit celle de Sani-Manic inc. au montant de 72 000,00 $, plus les taxes applicables, soit 45 $ le mètre cube, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat pour la disposition de boues de fosse septique 2026, d'une quantité approximative de 1 600 mètres cubes, à Sani-Manic inc. au coût de 45 $ le mètre cube, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-416-00-446.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-05-036

OUVERTURE DE SOUMISSION – FOURNITURE ET ENTRETIEN
DE PLANTES COMESTIBLES ET DE FINES HERBES
POUR LE CENTRE-VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, la Ville de Gaspé offre aux citoyens l'accès à des légumes et fruits gratuitement à même des plantations localisées sur la rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE le projet est un succès auprès des citoyens et qu'il y a lieu de renouveler et d'ajouter des équipements comme des bacs;

CONSIDÉRANT QU'il y a aussi une demande pour les fines herbes et que nous ajouterons celles-ci cette année;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de trois (3) fournisseurs locaux soit Panorama de la Pointe inc., De jardins en Saisons et Marchand Canadian Tire de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une seule soumission soit :

- Panorama de la Pointe inc. au montant de 4 730,00 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de fourniture et d'entretien de plantes comestibles et de fines herbes à Panorama de la Pointe inc. au montant de 4 730,00 $, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-649.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-05-037

DEMANDE DE PRIX –
ENTRETIEN DE LA HALTE ROUTIÈRE DE YORK
ET DE LA RUE DE LA REINE - 2026

CONSIDÉRANT QUE la halte routière de York et la rue de la Reine doivent être entretenues du vendredi au dimanche et les jours fériés pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT la demande de prix auprès de sept (7) entreprises locales soit: Multi-services 4 saisons, Aupin Multiservices, Nettoyage M. Roy Enrg., Produits sanitaires Cloutier inc., Ménage de la Péninsule inc., Les Grands ménages Lulu et M. Lou Noël;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux (2) prix, soit:

- Nettoyage M. Roy Enrg. au montant de 145 $ par jour, plus les taxes applicables;
- Ménage de la Péninsule, au montant de 24 270 $ par jour, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le prix le plus bas est conforme et que le prix soumis par le second soumissionnaire n’est pas soumis comme étant un taux journalier mais plutôt un prix global pour un contrat couvrant sept jours/semaine et s’échelonnant du 15 mai au 5 octobre 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'entretien de la halte routière de York et de la rue de la Reine à Nettoyage M. Roy Enrg. au montant de 145 $ par jour, plus les taxes applicables, du vendredi au dimanche et les jours fériés rétroactivement au 15 mai 2026 et ce, jusqu'au 5 octobre 2026 inclusivement.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-58-495.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-05-038

OUVERTURE DE SOUMISSIONS –
CONCEPTION ET INSTALLATION D'UN
AMÉNAGEMENT PAYSAGER
À L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de l'hôtel de ville se sont terminés en 2025 et que pendant le cours des travaux, certains plants ont été sauvés alors que d'autres ont été sacrifiés pour le bon déroulement des opérations;

CONSIDÉRANT QUE la ville désire profiter de l'opportunité d'aménager l'environnement de l'hôtel de ville avec la fin des récents travaux et qu'il est nécessaire de mandater une entreprise afin de concevoir et procéder à l'installation de l'aménagement;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation fut fait auprès de trois entreprises pour la conception et l'installation d'un aménagement paysager à l'hôtel de ville, soit :
- Marchand Canadian Tire de Gaspé;
- De Jardins en Saisons;
- Panorama de la Pointe inc.;

CONSIDÉRANT QUE le mode d'adjudication du contrat retenu dans le cadre de cette procédure d'attribution de contrat est un système d'évaluation globale des critères;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions conformes, soit :
- De Jardins en Saisons;
- Panorama de la Pointe inc.;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, dont les membres ont été nommés par le directeur général préalablement au lancement de l'appel d'offres, a évalué les soumissions reçues et qu'après analyse des documents, le soumissionnaire ayant obtenu la meilleure note est Panorama de la Pointe inc. au montant de 29 800 $, plus les taxes applicables pour des travaux se terminant au plus tard le 30 juin 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de conception et d'installation d'un aménagement paysager à l'hôtel de ville à Panorama de la Pointe inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le premier rang après l'évaluation globale des critères, selon le prix soumis de 29 800 $, plus les taxes applicables, pour des travaux se terminant au plus tard le 30 juin 2027.

QUE la dépense soit imputée au règlement n^{o} 1511-23.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RES 26-05-039

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE GASPÉ –
24 LOGEMENTS ADAPTÉS ET ABORDABLES –
LOGEMENT HAN

CONSIDÉRANT le projet de construction de 24 unités de logement adapté et abordable, sur la rue Forest à Gaspé, par l'organisme Logement HAN;

CONSIDÉRANT QUE le projet en question répond à un grand besoin dans le milieu;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet sera dédié à une clientèle vulnérable, principalement pour des personnes autonomes à faible revenu, vivant avec un handicap physique, une déficience intellectuelle ou présentant un trouble du spectre de l'autisme, ainsi qu'aux personnes âgées autonomes;

CONSIDÉRANT QUE tous les logements bénéficieront du Programme de supplément au loyer (PSL) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) et que la Ville doit confirmer sa participation pour 10 % des coûts;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu qu'une aide financière sera octroyée à Logement HAN, par la SHQ, ainsi que par d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet est en processus d'analyse de sa demande de financement auprès de la SHQ, réclamant une contribution municipale équivalente à 40 % de la subvention à être versée à Logement HAN, par le biais du Programme d'habitation abordable Québec – Volet 2 (PHAQ);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a offert au mois de mai 2024 un don d'un terrain, lot 6 624 404, cadastre du Québec, à l'organisme Logement HAN;

CONSIDÉRANT la demande déposée par l'organisme pour un crédit de taxes municipales d'une durée de 5 ans (foncier et services) et d'un crédit de taxes municipales subséquent (foncier seulement), d'une durée de 15 ans, pour le projet de construction de 24 unités de logements adaptés et abordables, et ce, en respect des lois applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit confirmer sa participation financière préalablement à l'émission d'un engagement conditionnel par la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal avise Logement HAN et la Société d'habitation du Québec, qu'elle s'engage, dans l'éventualité de la construction de 24 unités de logements adaptés et abordables sur le lot 6 624 404, cadastre du Québec à :

- accorder un crédit de taxes foncières et services correspondant à cent pour cent (100 %) du montant qui serait autrement exigible pour une première période de cinq (5) ans, et ce, à partir de la date de fin des travaux de construction;

- accorder, après la période de cinq (5) ans, un crédit de taxes foncières correspondant à cent pour cent (100 %) du montant qui serait autrement exigible pour une période de quinze (15) ans;

- participer financièrement au programme Supplément au loyer lié au projet présenté par Logement HAN pour les 24 unités de logement.

RES 26-05-040 OFFICIALISATION DE DÉNOMINATION D'UN LIEU – CHEMIN AWTIGET

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 7 mars 2016, la Politique de toponymie de la Ville de Gaspé aux termes de la résolution 16-03-016;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2017, la Ville de Gaspé et la Nation Micmac de Gespeg collaborent sur divers enjeux communs et participent conjointement aux efforts de réconciliation;

CONSIDÉRANT QUE la Nation Micmac de Gespeg a proposé, à la demande de la Ville de Gaspé, une dénomination pour identifier le lien routier reliant le boulevard de York Sud à la montée de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la faible représentativité de la toponymie Mi'gmaq sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5.4 de la Politique de toponymie, le conseil municipal peut exceptionnellement déroger au processus habituel de dénomination;

CONSIDÉRANT la proposition de dénomination suivante :

Dénomination proposée	Dénomination antérieure	Emplacement	Origine du nom
Chemin Awtiget	Aucune	À partir de l'est du boulevard de York Sud, de l'intersection des lots 5 568 897 et 5 568 899 du cadastre du Québec, se prolongeant vers le nord-ouest jusqu'à l'intersection de la montée de Sandy Beach (lot 4 055 783). Constituant un lien routier continu entre ces deux voies de circulation.	Le nom du chemin Awtiget provient de la langue Mi'gmaq signifiant ouvrir un chemin ou dégager un passage.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la dénomination « Chemin Awtiget » aux fins d'officialisation du lieu ci-haut mentionné.

QUE le conseil municipal déroge exceptionnellement au processus de dénomination prévu à la Politique de toponymie, conformément à l'article 5.4 de celle-ci.

QUE la direction des Services juridiques et du Greffe soit mandatée afin de transmettre une demande d'officialisation à la Commission de toponymie du Québec.

RES 26-05-041 AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'aider ces organismes dans la réussite de leurs projets respectifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la ville de Gaspé confirme par la présente les aides financières suivantes :

- Ass. générale des étudiants Cégep de la Gaspésie et des Îles – Campus de Gaspé (AGECGI) (Produits menstruels réutilisables gratuits pour la population étudiante du Cégep de Gaspé.) 200 $

- Musée de la Gaspésie (Renouvellement de l'offre d'activités sportives aux enfants du Camp de jour du Musée de la Gaspésie.) 1 650 $

- Club de curling Gaspé (Démarrage du curling à Gaspé / location hebdomadaire de la patinoire et achat de pierres.) 600 $

- Comité des loisirs de la rue Patrice-Quenneville (Journée de lancement de l'été 2026 des ligues de balle de Rivière-au-Renard.) 800 $

- Centre culturel Le Griffon (Programmation culturelle estivale 2026.) 2 000 $

- Club motocross enduro Gaspé inc, (Supermotocross Yvan & Garry McKoy, première course de motocross comptant pour le championnat Québec-Maritime (CQM) 2026.) 750 $

QUE ces aides financières soient imputées au poste budgétaire 03-700-00-000 (réserves financières – aides discrétionnaires).

RES 26-05-042 ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 64 857.53 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 64 857.53 $.

RES 26-05-043 AUTORISATION D'ACTIVITÉS – FESTIVAL DE PETIT-CAP

CONSIDÉRANT les activités qui seront organisées par le comité du Festival de Petit-Cap sur le site du terrain de balle de Petit-Cap;

CONSIDÉRANT le règlement 736-99 de la Ville de Gaspé qui légifère le bruit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le festival se tiendra du 19 au 21 juin 2026 et que le comité a fait une demande pour que ses activités puissent se terminer à 3 h les 20 et 21 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE le comité du festival a également déposé une demande pour une activité qui se tiendra le 24 juin 2026 et qui se terminera à 3 h le 25 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité, le conseiller Mathieu Denis s'étant retiré des discussions et n'ayant pas voté,

QUE le conseil municipal autorise le comité du Festival de Petit-Cap à terminer ses activités à 3 h les 20, 21 et 25 juin 2026, sur le site du terrain de balle de Petit-Cap.

QUE le conseil municipal demande au comité du Festival de Petit-Cap d'informer la population de ses activités via les médias locaux.

RES 26-05-044

DEMANDE DE FERMETURE PARTIELLE DE RUE – SECTION DE LA RUE WAKEHAM

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront entrepris sur la propriété sise au 188, rue de la Reine;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général mandaté pour la réalisation desdits travaux a sollicité la fermeture de la portion de la rue Wakeham située en frontage de la propriété visée, et ce, afin de permettre l'exécution des travaux dans des conditions de sécurité adéquates, tant pour les travailleurs que pour les piétons et les automobilistes;

CONSIDÉRANT QUE ladite fermeture de rue est prévue pour une durée n'excédant pas une journée et qu'elle surviendra entre le 1er et le 4 juin 2026, date qui sera confirmée par l'entrepreneur lors de la dernière semaine du mois de mai;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de portion de rue est conditionnelle au respect des exigences suivantes:

- fournir un plan de circulation conforme;
- l'accès aux véhicules d'urgence doit être assuré et les autorités concernées doivent être informées, notamment la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, le service incendie et la CAUREQ;
- la fermeture de cette section de rue ne doit empêcher aucun accès privé;
- les lieux doivent être remis dans leur état initial après l'utilisation de l'espace.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la fermeture de la section de la rue Wakeham située en frontage de la propriété sise au 188, rue de la Reine, pour une période d'une journée ou moins, entre le 1er et le 4 juin 2026.

QUE le tout soit conditionnel au respect des exigences suivantes:

- fournir un plan de circulation conforme;
- l'accès aux véhicules d'urgence doit être assuré et les autorités concernées doivent être informées, notamment la Sûreté du Québec, les services ambulanciers, le service incendie et la CAUREQ;

- la fermeture de cette section de rue ne doit empêcher aucun accès privé;
- les lieux doivent être remis dans leur état initial après l'utilisation de l'espace.

RES 26-05-045

OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ
À TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST
À LA SUITE DE LA PUBLICATION D'UN AVIS D'INTENTION –
ACQUISITION DE RADIOS ET LOCATION D'INFRASTRUCTURE

CONSIDÉRANT QUE la Direction du service des Travaux publics et la Direction du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé doivent se doter d'un système de communication fiable;

CONSIDÉRANT QUE le système existant, datant de 20 ans, est désuet et ne permet plus une communication fluide ni efficace, ce qui soulève des préoccupations en matière de santé et de sécurité des travailleurs;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles radios, pour être fonctionnelles, doivent être compatibles avec une infrastructure de communication située sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 33 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux (chapitre C-65.01) prévoit qu'une municipalité peut attribuer un contrat de gré à gré lorsqu'elle estime pouvoir démontrer qu'une procédure ouverte ne servirait pas l'intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE cette exception prévue à la Loi sur les contrats des organismes municipaux s'applique lorsqu'une seule entreprise est en mesure de fournir l'équipement demandé;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 34 de la Loi sur les contrats des organismes municipaux, un avis d'intention a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) afin de vérifier s'il y avait des entreprises capables d'offrir des radios compatibles avec une infrastructure de radiocommunications;

CONSIDÉRANT QU'aucune entreprise n'a manifesté son intérêt pour fournir les radios compatibles décrites dans l'avis d'intention ainsi que la location d'une infrastructure de radiocommunications;

CONSIDÉRANT QUE la seule entreprise connue capable de fournir l'équipement demandé et répondant aux conditions et caractéristiques exigées, notamment en matière de compatibilité, est Télécommunications de l'Est;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix a été faite auprès de cette entreprise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie, pour l'achat et l'installation de radios, un contrat à l'entreprise Télécommunications de l'Est (portant également la dénomination sociale Télécommunications Denis Gignac inc.) pour un montant de 202 031,10 $, plus les taxes applicables.

QUE la dépense pour l'achat et l'installation de radios soit imputée au règlement d'emprunt n° 1572-26 pour une période de quinze (15) ans.

QUE le conseil municipal octroie le contrat de location d'une infrastructure de radiocommunications et l'achat de radios compatibles, à l'entreprise Télécommunications de l'Est (portant également la dénomination sociale Télécommunications Denis Gignac inc.) pour un montant mensuel de 25,95 $ par appareil, plus les taxes applicables pour le service des travaux publics et pour un montant de 29,95 $ par appareil, plus les taxes applicables pour le service de protection contre les incendies.

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire 02-320-00-331 pour les appareils des travaux publics et au poste budgétaire 02-220-00-339 pour les appareils du service de protection contre les incendies.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

NOTE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 $ TOTALISANT PLUS DE 25 000 $ PAR FOURNISSEUR - 2026

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 $ totalisant plus de 25 000 $ par fournisseur au 30 avril 2026.

RES 26-05-046

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION
ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2026-2029
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS

CONSIDÉRANT le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 du Centre de services scolaire des Chic-Chocs, tel qu'adressé à la Ville de Gaspé en date du 7 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs demande à la Ville de Gaspé d'exprimer son avis sur ce plan, avant son adoption à la séance du conseil d'administration du 16 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun changement de vocation ou d'usage prévu pour les écoles du territoire de la municipalité, mais uniquement une mise à jour de la projection de la clientèle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal donne au Centre de services scolaire des Chic-Chocs un avis favorable sur son plan de répartition et de destination des immeubles 2026-2029.

RES 26-05-047

PAIEMENT DE FACTURE –
SERVICES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE –
IMPLANTATION D'UNE LIGNE D'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE –
LIEN ROUTIER

CONSIDÉRANT la résolution 24-09-048 acceptant les termes de l'entente d'évaluation pour les travaux majeurs entre la Ville de Gaspé et Hydro-Québec pour la mise en place d'une ligne électrique sur le lien routier;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-018 octroyant le contrat pour la préparation des descriptions techniques complètes (plans et rapports)

pour la mise en place de la ligne d'alimentation électrique sur le lien routier à RRC, arpenteur-géomètres inc.;

CONSIDÉRANT l'opération cadastrale réalisée par le propriétaire des lots 6 567 609, 6 567 612 et 6 567 614, cadastre du Québec, avant la signature de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus Communications inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale du propriétaire était nécessaire pour la vente de ces terrains;

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles descriptions techniques pour ces lots rénovés étaient nécessaires pour la signature imminente de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus Communications inc.;

CONSIDÉRANT la préparation des cinq (5) descriptions techniques et plans par la firme RRC, arpenteur-géomètres inc.;

CONSIDÉRANT la facture # 5587 soumise par la firme RRC, arpenteur-géomètre inc., au montant de 1 700 $, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Walter-Olivier Rottmann-Aubé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture # 5587 de la firme RRC, arpenteur-géomètre inc., au montant de 1 700 $, plus les taxes applicables, pour la préparation des cinq (5) descriptions techniques et plans nécessaires à la préparation de l'acte de servitude en faveur d'Hydro-Québec et Telus Communications inc. pour la mise en place d'une nouvelle ligne électrique sur le lien routier.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt n° 1476-22.

RES 26-05-048

DÉMARCHE DE RÉFLEXION
SUR LES MODÈLES DE GOUVERNANCE MUNICIPALE
DANS LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Cloridorme, de Petite-Vallée, de Grande-Vallée, les villes de Murdochville et de Gaspé ainsi que la MRC de La Côte-de-Gaspé désirent présenter une demande d'aide financière pour la réalisation d'une Démarche de réflexion sur les modèles de gouvernance municipale dans la MRC de La Côte-de-Gaspé dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil de de la Ville de Gaspé s'engage à participer à la Démarche de réflexion sur les modèles de gouvernance municipale dans la MRC de La Côte-de-Gaspé.

QUE la participation de la Ville de Gaspé à cette démarche ne constitue pas un engagement dans un processus décisionnel immédiat ni un appui préalable à quelque modèle de gouvernance que ce soit, mais vise uniquement à documenter les options possibles afin d'éclairer la prise de décision future.

QUE le conseil nomme la MRC de La Côte-de-Gaspé organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Renforcement de la gouvernance.

QUE le conseil désigne le directeur général ou un directeur général adjoint de la ville de Gaspé pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par la MRC de La Côte-de-Gaspé aux fins de la présente demande de subvention.

RES 26-05-049

FORUM NAVAL DE L'EST

CONSIDÉRANT la demande de partenariat en tant que présentateur du cocktail soumise par la MRC de La Côte-de-Gaspé dans le cadre de la première édition du Forum Naval de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE cet événement rassemblera une centaine d'acteurs de l'industrie navale et du développement régional autour d'activités d'information, de conférences, de réseautage et de visites terrain, afin de mettre en lumière le potentiel du secteur et les conditions nécessaires à son développement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite appuyer les initiatives favorisant le développement économique et le dynamisme du milieu des affaires sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir les organismes et événements qui contribuent au rayonnement de la communauté d'affaires locale et régionale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la demande de partenariat à titre de présentateur du cocktail lors du Forum Naval de l'Est soumise par la MRC de La Côte-de-Gaspé au montant de 2 500 $.

QUE cette dépense soit imputée au surplus non affecté.

RES 26-05-050

OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL EN INGÉNIERIE –
MODIFICATION DE LA TECHNOLOGIE
DU CONTRÔLE D'ÉCLAIRAGE
DE LA SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT les problématiques d'humidité et de ventilation à la salle de spectacles de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'importance de corriger le tout afin d'assurer la pérennité de la salle de spectacles;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à doter la salle de spectacles d'un meilleur système de ventilation et de climatisation pour assurer le confort et la sécurité des utilisateurs et aussi assurer la pérennité de la salle;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à la firme Kwatroe inc. aux termes de la résolution 23-05-044 pour la réalisation des plans et devis et le support technique pour modifier la configuration de la ventilation de la salle de spectacles de Gaspé et y ajouter de la déshumidification;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel du 8 janvier 2026 de la firme Kwatroe inc. pour la modification de la technologie du contrôle d'éclairage de la salle de spectacles au montant de 5 550 $, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé bénéficie d'une aide financière pour ce projet dans le cadre du Fonds du Canada pour les espaces culturels et que cette dépense y sera admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel du 8 janvier 2026 de la firme Kwatroe inc. au montant de 5 550 $, plus les taxes applicables pour la modification de la technologie du contrôle d'éclairage de la salle de spectacles.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1109-10.

RES 26-05-051

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE
AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES,
SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé compte déposer un projet de complexe multisports pour remplacer le centre civique Luc-Germain de Gaspé qui est en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, autorise le dépôt des projets jusqu'au 22 juin 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la présentation du projet de Complexe multisports de Gaspé au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Gaspé à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE le conseil municipal désigne monsieur Jocelyn Villeneuve, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

RES 26-05-052

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE
AU POSTE DE REMPLACEMENT TEMPORAIRE
DE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
ET PRÉPOSÉE À L'URBANISME

CONSIDÉRANT l’absence d’une personne salariée à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE le mouvement de personnel à l’interne effectué n’a pas permis de combler ce poste temporairement vacant;

CONSIDÉRANT le concours externe effectué pour combler ce remplacement temporaire d’une durée indéterminée et la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l’embauche de madame Camille Audrey Bond au poste temporaire de secrétaire-réceptionniste et préposée à l’urbanisme, rétroactivement au 14 mai 2026, et ce, pour une durée indéterminée soit jusqu’au retour de la personne salariée remplacée à son poste.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 2 de l’échelle salariale des cols blancs à l’échelon 1.

QUE la dépense salariale soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-141.

RES 26-05-053 PROGRESSION SALARIALE DU PERSONNEL-CADRE

CONSIDÉRANT QUE le Guide de gestion du personnel cadre prévoit à l'article 11.2 que la progression salariale du personnel-cadre s'effectue selon l'évaluation du rendement annuel de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les évaluations annuelles de quatre personnes cadres soient celles portant les numéros 010140, 160234, 060299 et 030291 ont été réalisées et qu’elles sont concluantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des Services administratifs à augmenter le salaire du personnel-cadre selon le tableau présenté.

RES 26-05-054 DÉMISSION D’UN POMPIER

CONSIDÉRANT la lettre reçue le 7 mai 2026 d’un pompier à l’effet qu’il démissionne comme pompier à temps partiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal mette fin au lien d’emploi de la personne ayant le numéro d’employé 80319 à titre de pompier à temps partiel pour la direction du service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé, et ce, rétroactivement au 7 mai 2026.

QU’il soit avisé que l’équipement qui lui a été prêté doit être retourné le plus rapidement possible si ce n’est pas déjà fait.

QUE le conseil municipal en profite pour le remercier pour les services offerts à la population de la Ville depuis son entrée en fonction en décembre 2003.

RES 26-05-055 ADOPTION DU RÈGLEMENT 1156-11-71

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion de l'adoption du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 1156-11-71 a été déposé lors de la même séance et qu'aucun changement n'a été apporté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement est d'autoriser à un marché public l'emploi de conteneurs du 1er avril au 31 octobre. Lorsque le ou les terrains sont situés à l'intérieur d'un secteur assujetti au Règlement relatif au plans d'implantation et d'intégration architecturale no 1171-12, les conteneurs doivent rencontrer les objectifs applicables prévus à ce règlement;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil préalablement à son adoption;

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le règlement portant le numéro 1156-11-71, règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en ajoutant à l'article 20.7 VENTES TROTTOIR ET MARCHES PUBLICS un quatrième point au deuxième paragraphe, soit adopté.

RES 26-05-056 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 14 MAI 2026

CONSIDÉRANT la recommandation positive à la demande de dérogation mineure présentée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 14 mai 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2026;

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 14 mai 2026, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure présentée au comité consultatif d'urbanisme le 14 mai 2026 et qui sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite

sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude de la demande par le conseil municipal.

À 19 h 53, la deuxième période de questions est ouverte.

Intervenants	Objets
Nastassia Williams :	Dossier du centre multisports. Beaucoup de préoccupations ont été soulevées par les citoyens. Quels moyens seront utilisés pour sonder la créativité des citoyens concernant le projet.
Maire :	Les plans et devis faits en 2022 sont conservés. Avec le projet proposé, il reste environ 2/3 du terrain et on fera des consultations et un plan particulier d'urbanisme. Le 1/3 comprend le stationnement du centre. Présentement on peut encore se permettre d'avoir de belles ambitions pour développer autour de ce terrain.
Walter-Olivier Rottman-Aubé :	La réserve foncière de la ville est aussi plus grande qu'uniquement ce terrain.

RES 26-05-057 FERMETURE DE LA SÉANCE

À 19 h 58 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire

Isabelle Vézina, greffière